Nations Unies

S/PV.7153



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7153e séance

Jeudi 10 avril 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	République de Corée	M. Lee Kyung Chul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine présenté en application du paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/142)

14-29546 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/142)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Toussaint Kongo-Doudou, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la francophonie de la République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/252 qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, le Nigéria, la République de Corée, le Rwanda, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention du Conseil sur le document S/2014/142, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine, établi en application du paragraphe 48 de la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2149 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Toussaint Kongo-Doudou, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la francophonie de la République centrafricaine, et saluer sa présence parmi nous.

Le Tchad se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2149 (2014), qui vient d'être adoptée. Le Tchad a voté pour cette résolution dans l'espoir de voir la communauté internationale mobiliser tous les moyens nécessaires pour aider la République centrafricaine à sortir de la grave crise sans précédent qu'elle traverse. Le Tchad est présent en République centrafricaine depuis 1994, dans les différentes missions déployées dans ce pays, à l'initiative de la sous-région dans le cadre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ou de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Ainsi, le contingent tchadien a fait partie des missions successives, comme la Force multinationale d'Afrique centrale, la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) – I et II, et, enfin, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

En participant à toutes ces missions aux côtés des autres pays de l'Afrique centrale, le Tchad a voulu apporté sa modeste contribution dans l'effort collectif de la communauté internationale visant à stabiliser la République centrafricaine et à lui éviter une crise aux conséquences régionales. En aidant la République centrafricaine, nous pensons également contribuer à notre propre sécurité et à celle de toute la sous-région.

Comme le savent les membres du Conseil, suite aux graves accusations portées contre son contingent au sein de la MISCA par le porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant l'incident survenu le 29 mars dernier à Bangui, le Tchad a décidé de retirer son contingent de la MISCA. Bien avant ces accusations, le Tchad, dont la présence gêne probablement certains intérêts, a été pendant de longs mois la cible d'une campagne médiatique particulièrement malveillante. Le Tchad, par ma voix, tient à réaffirmer que son retrait du contingent de la MISCA n'entame en rien son engagement et sa ferme volonté d'apporter tout son soutien aussi bien

aux acteurs centrafricains qu'aux efforts de l'Union africaine et de toute la communauté internationale dans la recherche d'une sortie de crise en République centrafricaine.

En dépit des progrès indéniables enregistrés sur le terrain grâce à l'action de la MISCA et des forces françaises de l'opération Sangaris, dont nous tenons à saluer le courage et les efforts, il convient de rappeler que la situation demeure toujours grave, et les attaques contre les civils se poursuivent. La communauté internationale doit exiger de façon impérative de tous les responsables des différentes milices l'arrêt immédiat de toutes les attaques contre les paisibles populations civiles, et les exhorter instamment à s'abstenir de toute autre action de nature à compromettre les efforts visant à restaurer la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi qu'à promouvoir la réconciliation nationale.En attendant le déploiement effectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), il est absolument urgent que la communauté internationale prenne des mesures suffisamment vigoureuses pour mettre un terme aux massacres et aux horribles scènes de lynchage perpétrés contre les populations civiles en général, et celles de confession musulmane en particulier.

Dans cette perspective, et compte tenu de la gravité de la situation, nous pensons que la communauté internationale devrait accroître son appui logistique et financier à la MISCA, et accélérer le déploiement des unités de police et de gendarmerie dans tous les centres urbains. Il convient également de rappeler que la situation humanitaire reste des plus préoccupantes, avec des centaines de milliers de personnes déplacées, et des réfugiés. Nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle renforce son assistance humanitaire d'urgence aux victimes des violences, aux déplacés dans la ville de Bangui et dans les autres villes de la République centrafricaine, ainsi qu'aux réfugiés dans les pays de la sous-région.

Pour finir, nous disons que le rétablissement de la confiance entre toutes les composantes de la société centrafricaine et la promotion d'une citoyenneté au-delà des clivages ethniques et religieux sont les conditions absolues d'un retour à une paix durable, à la tolérance et à la cohabitation pacifique entre les différentes communautés en Centrafrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Kongo-Doudou (République centrafricaine) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril 2014. Je saisis également l'occasion, au nom de mon gouvernement, pour remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour l'adoption à l'unanimité de la résolution 2149 (2014), qui pose les jalons d'une solution de sortie de la crise que traverse la République centrafricaine depuis plus d'un an.

En m'exprimant devant cette assemblée le 6 mars dernier (Voir S/PV.7128), j'avais exhorté le Conseil de sécurité à endosser le rapport du Secrétaire général sur la situation en Centrafrique, car, ce rapport a pris en compte les différentes sensibilités et l'avis des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la résolution de cette crise. Un mois après, je puis me féliciter de ce que cet appel ait été entendu. L'adoption ce jour de cette résolution, autorisant le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), marque une étape décisive dans le processus de rétame issement de la sécurité et de la paix et donc, de la stabilisation de la République centrafricaine.

C'est le lieu de réitérer une fois encore la gratitude du peuple centrafricain à tous les membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général tout en exprimant l'espoir de toute une nation porté par cette résolution.

Nous saluons également les actions remarquables des forces africaines de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et de l'opération Sangaris qui ont permis d'éviter le pire à Bangui et dans l'arrière-pays.

En apportant sa caution politique au rapport du Secrétaire général et la nécessité du déploiement de l'opération de maintien de la paix, le Gouvernement avait pris la mesure de l'ampleur et de la complexité de la crise au regard de la capacité limitée des moyens humains et matériels engagés jusqu'alors.

Suite à l'adoption de cette résolution, je voudrais réaffirmer ici le souhait du Gouvernement relatif au renforcement de la MISCA, en prélude au déploiement de cette opération de maintien de la paix, à hauteur de 3 000 hommes, conformément à la proposition du Secrétaire général. J'exhorte par conséquent la communauté internationale à continuer à appuyer le secteur de la sécurité en République centrafricaine en

fournissant des troupes et d'autres moyens nécessaires à la mise en route de la MINUSCA.

En me référant à la résolution qui vient d'être adoptée, nous sommes conscients que les autorités de transition ont la lourde responsabilité de protéger la population centrafricaine. Cependant, comment pouvons-nous jouer ce rôle avec efficacité sans forces de défense et de sécurité, même si elles sont en reconstruction? En plus, nous ne pouvons pas les équiper en armes, car sous embargo. Je réitère ici le vœu du Gouvernement centrafricain d'alléger ces sanctions concernant l'embargo sur les armes, ceci afin de pouvoir équiper nos forces de défense et de sécurité qui seront formées, encadrées, correctement identifiées, et ce, en coopération avec la communauté internationale.

En plus de l'aspect sécuritaire, nous sommes engagés avec l'appui de la communauté internationale à alléger la souffrance de nos populations dans le domaine humanitaire et, à cet effet, nous saluons l'appel lancé dans le cadre de cette résolution aux pays donateurs de concrétiser dans les faits leurs promesses.

Sur le plan politique, je voudrais assurer le Conseil que nous avons déjà engagé le processus de dialogue national et de réconciliation en créant l'architecture essentielle à cet effet. Je puis assurer le Conseil de l'entière détermination des autorités de transition à lutter contre l'impunité en mettant sur les rails la chaîne pénale, et à remettre sur pied l'administration et à assurer son déploiement sur toute l'étendue du territoire, condition indispensable à la bonne tenue des élections nécessaires à la refondation démocratique de la République centrafricaine.

Tout en prenant acte des recommandations formulées dans la résolution, nous ne ménagerons aucun effort quant à notre entière disponibilité et collaboration pour faciliter l'installation et les opérations de la MINUSCA.

Le Gouvernement que dirigent S. E. Mme Catherine Samba-Panza et le Premier Ministre André Nzapayeke est parfaitement conscient du fait que ce n'est pas à la communauté internationale de régler les problèmes à la place des Centrafricains. Au contraire, les Nations Unies vont nous aider à créer le cadre nécessaire qui puisse faciliter le dialogue entre les différents acteurs politiques, la société civile et autres, car il revient aux Centrafricains de s'asseoir ensemble, de dialoguer afin de trouver d'une manière durable les solutions aux multiples crises qu'a connues le pays.

L'adoption de cette résolution a été l'aboutissement d'un long processus. Nous tenons ici à remercier le médiateur de la crise centrafricaine, le Président Denis Sassou Nguesso, du Congo, le Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Président Idriss Deby Itno, du Tchad, l'Union africaine, la France, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales internationales et d'autres acteurs de la société civile, nationaux et internationaux, à qui nous devons reconnaissance pour les efforts consentis dans la quête de la paix et de la sécurité.

Pour terminer mon propos, je souhaiterais réaffirmer les recommandations de ma dernière intervention devant le Conseil de sécurité, que le leadership de la mission ainsi que le commandement de la Force soient africains et que le critère linguistique et l'aspect genre soient pris en compte lors du déploiement de la MINUSCA (voir S/PV.7128).

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.